

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

**6ème DELIBERATION DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2023  
20 HEURES 30****Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes.  
Sous-matière de l'acte : 8.4 Aménagement du territoire.**

Nombre de membres :  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal  
le 16 février 2023

L'an deux mille vingt trois  
et le jeudi vingt-trois février à vingt-heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, LAVASTRE Norbert, REBOULET Franck, TOLETTI Patrick, JUSTAMOND Mireille, FRENE Eric, FRAC Valérie, ARNAUD Jérôme, BERTRAND Michèle.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : DOSE Nathalie excusée Procuration NADAL Laurent, MATHIEU Pierre excusé Procuration LAVASTRE Norbert, JALLIFFIER-ARDENT Catherine excusée Procuration JUSTAMOND Mireille

**JUSTAMOND Mireille** est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

**Objet : Aménagement de la forêt communale**

- Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyse sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Le rapport entendu, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord à cet aménagement.

Ainsi fait les jour, mois, ans susdits.

**Certifiée exécutoire  
Publiée ou notifiée le**

Envoyé en préfecture le 24/02/2023  
Reçu en préfecture le 24/02/2023  
Affiché le  
ID : 030-213000763-20230223-D2023\_007-DE

**Le Maire,  
Laurent NADAL**



Délibération 2023/007